

Exemple pour un Prêt BFM Liberté⁽¹⁾ de 2 000 € sur 12 mois : taux débiteur annuel fixe de 0,80 %, soit un TAE⁽¹⁾ fixe de 0,80 %. Mensualités de 167,39 € (hors assurance DIT⁽²⁾ facultative). Montant total dû : 2 008,68 € (sans frais de dossier et hors assurance DIT⁽²⁾ facultative).

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT⁽²⁾, cotisation de 0,60 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT⁽²⁾ facultative : 7,20 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,67 %, non inclus dans le TAE⁽¹⁾ du prêt. Conditions en vigueur du 01/05/2020 au 31/05/2020. Pour un crédit d'une autre durée et/ou montant, renseignez-vous auprès de votre Conseiller en agence Société Générale.



AGENTS DU SECTEUR PUBLIC,
**CONCRÉTISEZ
VOS PROJETS.**

PRÊT BFM LIBERTÉ⁽¹⁾
0,80%
TAE⁽¹⁾ fixe

Pour une durée de 6 à 12 mois
à partir de 1 500 € hors assurance DIT⁽²⁾ facultative.
Taux en vigueur du 01/05/2020 au 31/05/2020.



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

RETROUVEZ-NOUS SUR BFM.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Donnez-vous les moyens de réaliser vos projets

PRÊT
BFM LIBERTÉ⁽¹⁾

0,80 % TAE⁽²⁾ FIXE

Pour une durée de 6 à 12 mois à partir de 1 500 € hors assurance DIT⁽²⁾ facultative. Taux en vigueur du 01/05/2020 au 31/05/2020.

Flashez ici,
pour faire votre simulation



LES AVANTAGES

- Pas de frais de dossier
- Aucun apport personnel
- Libre utilisation des fonds
- Assurance emprunteur⁽²⁾
- Différé d'amortissement possible⁽³⁾
- Adaptabilité des mensualités⁽⁴⁾

(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert chez Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale.

(2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la BFM, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, SA régies par le Code des Assurances et présenté par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances. Elle est facultative mais conseillée. Tarif standard d'assurance, donné à titre indicatif, pouvant évoluer et hors surprime éventuelle.

(3) Sous réserve d'acceptation. Dans la limite de 3 mois maximum et dans les conditions fixées au contrat de crédit. Pendant le différé d'amortissement, seuls les intérêts et s'il y a lieu la cotisation d'assurance sont prélevés.

(4) Hors cotisations d'assurances éventuellement souscrites. Évolution possible dans les conditions et limites fixées au contrat de crédit.

BFM, Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 179 505 691,25 EUR immatriculée au RCS de Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08041372), ayant son siège social au 56-60, rue de la Glacière - 75013 Paris.

Société Générale - S.A. au capital de 1 066 714 367,50 EUR. RCS Paris 552 120 222. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07022493). Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**
LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Appel non surtaxé 0 987 980 980

Du lundi au vendredi de 9h à 20h
et le samedi de 9h à 14h

RETROUVEZ-NOUS SUR [BFM.FR](https://www.bfm.fr) ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE

